

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 5**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les Associations Pain et Partage et AIAES (Groupe ADDAP 13)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376**

## **PRESENTATION**

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par les associations Pain et Partage et l'AIAES (Association d'Insertion par l'Activité Economique et Solidaire) Groupe ADDAP 13. L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

## **OBJET DU RAPPORT**

Le Conseil départemental accompagne les parcours des bénéficiaires du RSA vers la reprise d'activité, notamment dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE). Ce secteur permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent une action d'encadrement technique et un accompagnement socio professionnel dénommés « tutorat ».

Les règles concernant le financement de ces structures ont été adoptées par délibération n°258 de la Commission Permanente du 29 juin 2007.

Un Atelier ou Chantier d'insertion (ACI) est un des dispositifs d'insertion conventionné par l'Etat.

Le Département finance l'accompagnement socio professionnel des BRSA recrutés sur l'action pour un montant de 3500 €/an/par poste.

Par ailleurs, il participe, avec l'Etat, au financement de leurs salaires à hauteur de 88 % du montant du RSA.

### **Les objectifs et résultats attendus des ACI sont les suivants :**

- Levée des freins à l'emploi ;
- Elaboration d'un projet professionnel ;
- Mise en place d'une stratégie afin de valoriser le projet (formation qualifiante, valorisation des acquis, développement des compétences) en vue d'un accès à l'emploi.

Ce rapport concerne le financement de 2 chantiers d'insertion décrits en détail dans les tableaux ci-après.

| Organismes  | Action<br><br>Période<br>Prévisionnelle<br><br>Territoire concerné   | Description de l'action  | Public<br>Bénéficiaire<br>du RSA socle<br>(BRSA)                                     | Montant de l'aide<br>du Département<br><br>Cofinancements publics<br>hors contrats aidés<br><br>Montant de l'aide<br>précédente  | Références des<br>dossiers :<br><br>- N° DI<br>- N° GSU pour les<br>associations<br>- Réunion CTD<br>- Projet                  |
|---|--|--|--|--|--|
| <p><b>PAIN ET PARTAGE</b></p> <p><u>Statut</u><br/>Association</p> <p><u>Adresse</u><br/>Site Vitagliano –<br/>5 rue Antoine Pons<br/>13004 Marseille</p> <p><u>Président :</u><br/>Monsieur Jacques<br/>ARZANO</p> | <p>IAE Tutorat - Atelier ou<br/>Chantier d'Insertion<br/>(ACI)</p> <p><b>« Atelier de production<br/>et de livraison du Pain »</b></p> <p>Du 01/05/2017<br/>au 30/04/2018</p> <p>1 pôle d'insertion est<br/>principalement concerné :<br/>Pôle 3</p> | <p>L'association Pain et Partage est une franchise de la SCIC BOU'SOL, dont la vocation consiste à apporter une réponse à des besoins de consommation en pains fabriqués à partir de farine biologique en faveur des écoles, d'associations caritatives, de structure médico-sociales, de crèches, et de restaurants d'entreprises.</p> <p>Il ressort de cette activité un seul profil de poste, celui d'agent de fabrication qui regroupe les 4 fonctions des profils précédents : aide boulanger, agent d'entretien, chauffeur livreur et préparateur de commande.</p> <p>L'action se déroule dans les 4<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.</p> <p><b><u>Bilan final de l'action 2016 (du 01/05/2016 au 30/04/2017)</u></b></p> <p>17 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 CDI à temps plein ;</li> <li>- 1 CDD supérieur à 6 mois AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) ;</li> <li>- 1 Formation CACES ;</li> <li>- 2 BRSA en recherche d'emploi : 1 projet confirmé en agroalimentaire, 1 inscription en atelier TRE (Technique de Recherche d'Emploi) à la cité des métiers ;</li> <li>- 6 BRSA en accompagnement à l'emploi : recherche d'emploi, portage repas à domicile, projet entretien locaux, préparateur de commandes, chauffeur livreur, cariste ;</li> <li>- 3 évaluations de compétences : Transport – Comptabilité – Aide boulangère ;</li> <li>- 3 accompagnements sociaux : inscriptions Ateliers à la Cité des Métiers, financement permis B, recherche en agro alimentaire.</li> </ul> <p><b><u>Bilan intermédiaire de l'action en cours (De mai 2016 à septembre 2016)</u></b></p> <p>8 sorties positives BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 CDDI sur l'EI Pain et Partage ;</li> <li>- 1 CDD &gt; 6 mois Aide Boulanger ;</li> <li>- 1 validation de projet CAP Boulanger ;</li> <li>- 1 projet CAP Cuisine ;</li> <li>- 1 projet Chauffeur livreur ;</li> <li>- 1 accompagnement à la recherche d'un logement ;</li> <li>- 1 projet validé ELS ( Employé Libre Service) ;</li> <li>- 1 départ à la retraite.</li> </ul> <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p> | <p>20 postes<br/>dont <b>11<br/>BRSA</b><br/>recrutés en<br/>CDDI sur un<br/>ACI</p> | <p><b>38.500,00 €</b></p> <p>soit 3.500,00 € x 11<br/>BRSA</p> <p><b><u>Cofinancements<br/>publics (hors contrat<br/>aidés) :</u></b></p> <p>Etat : 289.328,00 €<br/>Région : 43.000,00 €</p> <p><b><u>Montant<br/>départemental de<br/>l'aide précédente :</u></b></p> <p>38.500,00 € pour 11<br/>BRSA.</p> | <p><b>2016.2/7</b></p> <p><b>INS-000746</b></p> <p>CTD du 03/03/20117</p> <p>Renouvellement de la<br/>convention 2016/2017</p> |

|  |   |   |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|
| <p><b>AIAES Groupe ADDAP 13 (Association Départementale pour le Développement des Actions de Préventions)</b></p> <p><u>Statut :</u><br/>Association</p> <p><u>Adresse :</u><br/>Le Nautille – 15 chemin des Jonquilles<br/>13013 Marseille</p> <p><u>Président :</u><br/>M. Gérard LECA</p> | <p>Type d'action : Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion Félix Pyat »</p> <p>Du 01/07/2017 au 30/06/2018</p> <p>1 pôle d'insertion est principalement concerné : Pôle 2</p> | <p>L'association est sollicitée par les bailleurs sociaux afin d'intervenir sur la Cité de Félix Pyat et mettre en œuvre un nouveau chantier d'insertion. Elle intervient déjà sur d'autres quartiers de Marseille et bénéficie d'une bonne connaissance du secteur et de ses habitants.</p> <p>Ce chantier consiste à effectuer des travaux d'entretien et d'embellissement des espaces extérieurs, de nettoyage, de peinture, de petits travaux de jardinage et d'entretien d'espace verts.</p> <p>La diversité des tâches à réaliser permet aux salariés (public rencontrant des problématiques socio professionnelles importantes) de développer de nombreuses compétences.</p> <p>L'objectif principal de ce nouveau chantier vise l'insertion professionnelle pour chacun des salariés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction d'un portefeuille de compétences concernant deux secteurs d'activité (le bâtiment et les espaces verts) ;</li> <li>- l'accompagnement socio professionnel individualisé.</li> </ul> <p>L'action se déroule dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.</p> <p><b><u>Bilan final de l'action 2016 (du 01/07/2015 au 30/06/2016)</u></b></p> <p>10 BRSA sont sortis de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 BRSA ont obtenu un CDD supérieur à 6 mois ;</li> <li>- 2 BRSA ont suivi la Formation S3CP (Socle Commun de Connaissances et Compétences Professionnelles) ;</li> <li>- 5 BRSA sont en recherche active d'emploi.</li> </ul> <p><b><u>Bilan intermédiaire de l'action en cours (du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2016)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 BRSA a obtenu un CDD supérieur à 6 mois ;</li> <li>- 1 BRSA a obtenu un CDD de 3 mois ;</li> <li>- 2 BRSA sont en recherche active d'emploi.</li> </ul> <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p> | <p>10 postes dont <b>5 BRSA</b> recrutés en CDDI, sur un ACI</p> | <p><b>17.500,00 €</b></p> <p>soit 3.500,00 € X 5 BRSA</p> <p><b><u>Cofinancements publics (hors contrat aidés) :</u></b></p> <p>Etat : 149.119,00 €<br/>Région : 19.421,00 €<br/>MPM: 5.500,00 €<br/>Politique de la Ville : 10.000,00 €<br/>Bailleur : 60.000,00 €<br/>SPIP : 1.607,00 €</p> <p><b><u>Montant départemental de l'aide précédente :</u></b></p> <p>17.500,00 € pour 5 BRSA</p> | <p><b>2017.2/13</b></p> <p>INS-000758</p> <p>CTD du 03/03/2017</p> <p>Renouvellement de la convention n° 2016/2017</p> |
|  |   | <p><b>TOTAL</b></p> <p><b>16 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI, sur 2 ACI</b></p>   |  | <p><b>56.000,00 €</b></p>  |  |

## CONCLUSION

Cette dépense d'un montant total de 56.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL